



N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS ÎLE D'ORLEANS**  
**M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS**

**PROCÈS VERBAL**

A l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-François île d'Orléans tenue le 2 décembre 2002, à 20h00 à la salle municipale étaient présents : Dominique Labbé, Martin Giguère, Jules Roberge, Lauréanne Dion, Lina Labbé, Gilles Vinet, sous la présidence du maire Yoland Dion.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 2- Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2002.
- 3- Correspondances.
- 4- Adoption des dépenses.
- 5- Avis de motion adoption du règlement taux de taxe.
- 6- Résolution autorisation à signer protocole entente soccer.
- 7- Résolution lotissement M. Jean Lemelin.
- 8- Résolution renouvellement contrat d'assurance.
- 9- Demande de commandite Club de Motoneiges des Sorciers de l'île d'Orléans.
- 10- Demande Club Optimiste de l'île d'Orléans.
- 11- Résolution Transport Adapté Orléans inc.
- 12- Varia M.R.C. demande Beauport Express
- 13- Période de Questions.
- 14- Levée de l'assemblée.

**ITEM 1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Jules Roberge et secondé par Martin Giguère  
Résolu à l'unanimité des conseillers (ères).

02-113

**ITEM 2 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2002.**

L'Adoption du procès-verbal est proposée par Lina Labbé et secondé par Lauréanne Dion.  
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

02-114

**ITEM 3 CORRESPONDANCES**



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-103

#### ITEM 4 ADOPTIONS DES DÉPENSES

M.R.C. Ile d'Orléans	3 316.99
Yoland Dion	447.00
Dominique Labbé	149.00
Martin Giguère	149.00
Lina Labbé	149.00
Lauréanne Dion	149.00
Jules Roberge	149.00
Gilles Vinet	149.00
Corporate Express	155.07
Fonds de l'information financière	24.00
Urbatique	43.12
Sylvie Beaulieu	143.79
Corp asso des bénévoles	50.00
Bell Mobilité	9.18
Hydro Québec Halte	183.32
Hydro Québec Halte	126.22
Hydro Québec Halte	121.95
Hydro Sillon	202.07
Hydro Sillon	57.17
Sylvie Beaulieu	505.81
Les huiles Simon Giguère	1 635.84
Oricom Internet	18.35
Les copies de la Capitale	96.62
Fabrique de Sainte-Trinité	85.00
Hydro Québec éclairage de rue	691.45
Bell Mobilité	68.09
Fon de l'information financière	12.00
Sylvie Beaulieu	505.81
Bell Canada	152.59
<b>TOTAL</b>	<b>9 545.44 \$</b>

#### COMPTES À PAYER

Société protectrice des animaux	113.00
Urbatique	86.27
Pothier Delisle	776.42
Plomberie Chauffage Robert Labbé	190.03
Sylvie Beaulieu	43.40
Plomberie chauffage Robert Labbé	96.25
Anick Simard	868.49
P.E. Pageau	6 807.18
<b>TOTAL</b>	<b>8 981.04 \$</b>



02-115  
N° de résolution  
ou annotation

L'adoption des dépenses est proposée par Martin Giguère et secondé par Lauréanne Dion.  
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères).

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-haut.

*Sylvie Beaulieu*  
Sylvie Beaulieu  
secrétaire trésorière

**ITEM 5 AVIS DE MOTION ADOPTION DU REGLEMENT TAUX DE TAXE**

Avis de motion est donné par Lauréanne Dion qu'à une prochaine session le conseil municipal adoptera un règlement indiquant le taux de taxe pour l'année

**ITEM 6 RÉSOLUTION AUTORISATION A SIGNER PROTOCOLE D'ENTENTE SOCCER**

Il est proposé par Martin Giguère et secondé par Lina Labbé d'autoriser Yoland Dion, maire ainsi que Sylvie Beaulieu secrétaire trésorière a signer le protocole d'entente entre le Club de Soccer Coste des Beaux-prés Isle d'Orléans (CSCBIO) et la Municipalité de Saint-François.  
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

02-116

**ITEM 7 RÉSOLUTION LOTISSEMENT M. JEAN LEMELIN**

**ATTENDU QUE** les deux lots projetés sont conformes aux normes du règlement municipal de lotissement actuel :

**ATTENDU QUE** la réglementation Municipale n'a pas encore été modifiée dans le but de se conformer au schéma d'aménagement révisé :

**PAR CONSÉQUENT** il est proposé par Dominique Labbé et secondé par Jules Roberge que la Municipalité de Saint-François demande au Ministère de la Culture et des Communications d'appliquer les normes de lotissement actuelle de la réglementation que nous considérons toujours en vigueur.

02-117

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

**ITEM 8 RÉSOLUTION RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ASSURANCE**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Saint-François a pris connaissance de son renouvellement d'assurance.

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Saint-François désire modifier sa franchise à 10 000 \$ et ainsi obtenir un crédit de 10% sur sa prime.

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire se prévaloir d'une protection responsabilité refoulement eaux de surface pour une surprime de 605 \$

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire une protection pour sa génératrice celle-ci ayant une valeur de 5 176 \$



02-118  
N° de résolution  
ou annotation

02-119

02-120

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-103

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposée par Lina Labbé et secondé par Jules Roberge que la Municipalité de Saint-François accepte les conditions de renouvellement de sa police d'assurance avec Lombard Canada.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

**ITEM 9 DEMANDE DE COMMANDITE CLUB DE MOTONEIGES DES SORCIERS DE L'ÎLE D'ORLÉANS**

Il est proposé par Jules Roberge et secondé par Gilles Vient qu'un montant de 75 \$ soit accordé au Club de motoneiges.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

**ITEM 10 DEMANDE DE SUBVENTION CLUB OPTIMISTE DE L'ÎLE D'ORLÉANS**

Il est proposée par Dominique Labbé d'accordé un montant de 50 \$ secondé par Lauréanne Dion.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

**ITEM 11 RÉOLUTION TRANSPORT ADAPTÉ ORLÉANS INC**

**ATTENDU QUE** les articles modifiés 536 à 539 du code municipal autorisent plus particulièrement les municipalités à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport et des budgets et aussi pour la modification des tarifs et des horaires du service;

**ATTENDU QUE** la M R C de l'Île d'Orléans est l'organisme mandataire du Transport Adapté Orléans inc. pour assumer la responsabilité morale quant à l'encaissement des subventions et la redistribution des montants perçus pour la continuité du service.

**ATTENDU QUE** le Transport Adapté Orléans inc, est un organisme légalement constitué, responsable, de la gestion du service de transport adopté.

**ATTENDU QUE** le conseil municipal accepte et approuve que le tarif de 3.50 \$ soit imposé à chaque usager admissible pour tous leurs déplacements.

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-François accorde une subvention de 523 \$ représentant (1,06) per capita pour l'année 2003.

**ATTENDU QUE** la subvention accordée est conditionnelle à la participation financière du Ministère des Transports à raison de 75% du budget global d'exploitation du Transport Adapté Orléans inc.

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Lauréanne Dion et secondé par Dominique Labbé et résolu que le conseil accepte de payer la quote-part pour l'année 2003 au montant de 523 \$ à la M.R.C. de l'île d'Orléans, afin d'offrir un service de transport adapté.

**ITEM 12 VARIA M.R.C. DEMANDE BEAUPORT EXPRESS**

02-121



N° de résolution  
ou annotation

02-122

**ITEM 13 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**ITEM 14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par Jules Roberge il est 9h20.